

Chaque mois, en plus du paiement de votre loyer, vous réglez des provisions de charges. Une fois l'année écoulée, nous procédons à la **régularisation annuelle des charges locatives** qui sont détaillées sur votre relevé de régularisation de charges. Ce document compare les dépenses récupérables réelles et vos provisions versées durant l'année.

Gennevilliers Habitat
33 rue des Chevrins
92230 Gennevilliers

Tél : 01.46.85.88.88
contact@gennevilliershabitat.fr

Votre référence Office : 000000000
Dossier : 000000000 **1**
Local concerné : 000000000
Type : Type 4
Journal 01 liasse S8

RELEVÉ INDIVIDUEL
DE RÉGULARISATION DES CHARGES

M NOM Prénom
MME NOM Prénom
Adresse
LGT 0000
92230 GENNEVILLIERS
Enc : 00 000000000

Entrée : 15-07-2014 Sortie : **2**

Période de régularisation du : 01-01-2024 au : 31-12-2024 **3**

Gennevilliers, le 14-10-2025

DÉPENSES		CRITÈRES DE RÉPARTITION				LOCATAIRE		
4		5		6		7	8	9
Nature	Montant Annuel	Base de Répartition	Total	Votre logement	Nb de Jours	Votre part Charges	Vos Provisions appelées	Solde
CHG2-Produits Entretien Gardien	282,96	surf. utile	5 130,22 m²	90,25 m²	365	4,98	0,00	4,98
Location Compteur Ec Ef	0,00	nb compteur ef	2 279,00u	1,00 u	365	0,00	21,96	-21,96
CHG2-Interphonie	636,62	surf. utile	5 130,22m²	90,25 m²	365	11,20	0,00	11,20
Hygiène récupérable	446,7	unité	79,00u	1,00 u	365	5,65	0,00	5,65
Ent. multiservices récupérable	14 733,70	unité	79,00u	1,00 u	365	186,50	0,00	186,50
CHG2-Electricité parties communes	12 854,61	surf. utile	5 130,22m²	90,25 m²	365	226,14	0,00	226,14
CHG2-Espaces Verts	5 551,64	surf. utile	5 130,22m²	90,25 m²	365	97,66	0,00	97,66
TOM1-Taxe ordure ménagère	8 769,00	surf. utile	5 130,22m²	90,25 m²	365	154,26	195,00	-40,74
CHG1-Provision de charges	0,00	surf. utile	5 130,22m²	90,25 m²	365	0,00	758,16	-758,16
HG2-Gardien	6 626,79	unité	79,00u	1,00 u	365	83,88	0,00	83,88
Parabole	0,00	unité	8 494,00u	1,00 u	365	0,00	53,88	-53,88
EAF1-Eau froide (Bail: 000000000)	327,12	provision ef	0,00	87,00 m³		327,12	600,24	-273,12
EAC1-Eau chaude (Bail: 000000000)	471,41	provision ec	0,00	47,00 m³		471,41	368,76	102,65
ENT1-Entretien Robinetterie	0,00	unité	8 614,00u	1,00 u	365	0,00	26,64	-26,64
CHA 1-Provision Chauffage	30 076,81	surf. habitable	4 919,15m²	85,75 m²	365	524,30	607,08	-82,78
CHG2-Eau des communs	760,42	surf. utile	5 130,22m²	90,25 m²	365	13,38	0,00	13,38
ENT1-Entretien VM.C.	0,00	unité	1 369,00u	1,00 u	365	0,00	18,12	-18,12
CHG2-Ménage Parties communes	16 644,88	surf. utile	5 130,22m²	90,25 m²	365	292,81	0,00	292,81
TOTAUX :						2 399,29	2 648,84	-250,55

RELEVÉ DE CONSOMMATION							
Compteur n°	Fluide	Ancien index	Date Relevé 1	Nouvel Index	Date Relevé 2	Conso.	Montant
20CA00000	Eau froide	34	31/12/2023	121	31/12/2024	87	327,12
20CA00000	Eau chaude	13	31/12/2023	60	31/12/2024	47	471,41

11 Le montant de votre solde de régularisation est de **250,55 €** en votre faveur.

1 Référence de votre logement (à rappeler dans toutes vos correspondances)

2 Période d'occupation du logement

3 Année concernée par la régularisation des charges

4 Liste des charges récupérables de votre résidence

5 Montant annuel des dépenses de votre résidence

6 Critères de répartition calculés selon :
• la surface totale de la résidence (m²), l'unité (u)
ou la consommation individuelle d'eau (m³)
• le nombre de jours de location dans l'année

7 Montant de vos charges pour l'année concernée

8 Montant avancé mensuellement sur vos avis d'échéance de janvier à décembre 2024

9 Solde de votre régularisation = total de votre part charges (7) - total de vos provisions appelées (8)

10 Détail de vos consommations individuelles selon vos relevés d'index

11 Rappel de votre solde de régularisation déduit ou ajouté sur votre prochain avis d'échéance

NOUS VOUS DEVONS (solde négatif, en votre faveur)

ou

VOUS NOUS DEVEZ (solde positif, en notre faveur)

La somme sera automatiquement déduite de votre prochain avis d'échéance. Si vous n'êtes plus locataire, pensez à nous fournir **votre RIB** pour obtenir votre remboursement par virement bancaire.

Vous devez verser une somme supplémentaire à Gennevilliers Habitat. Celle-ci sera ajoutée sur votre prochain avis d'échéance. Si vous n'êtes plus locataire, cette somme sera facturée sur un avis d'échéance que vous recevrez le mois suivant.

EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

ou pour toutes autres questions concernant les charges locatives contactez-nous par e-mail avant le **08/11/2025**

charges.locatives@gennevilliershabitat.fr



Centre relation locataire :
01 46 85 88 88



www.gennevilliershabitat.fr